

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 10 novembre 2022	L'an deux mille vingt deux
DATE D’AFFICHAGE 10 novembre 2022	Le dix-sept novembre
NOMBRE DE CONSEILLERS	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
EN EXERCICE : 27	<u>Etaient présent(e)s</u> : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc - M. LOURS Xavier – Mme MOUNOURY Aurélie – M. FAUCHÉ Fabien – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. REYNAUD Max – M. GAUTHIER Dominique – Mme MOAL Sylvie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – Mme SCACCHI Anne – Mme COURTOIS Cécile – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry – Mme BILIEU Carine.
PRESENTS : 22	<u>Absent(e)s représenté(e)s</u> : M. AURTENECHÉ Michel – M. DA SILVA Frédéric – Mme LEROMAIN Nadège – M. GOFF Jullian.
VOTANTS : 26	<u>Absent(e)s non représenté(e)s</u> : Mme HEMON Alexandra.
	Claire CAZADE-SAADA a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENTRE JUINE ET RENARDE – ACTION PARENTS/ENFANTS JEU M'AMUSE

Madame Aurélie MOUNOURY, rapporteur, informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes Entre Juine et Renarde cherche un nouveau lieu pour accueillir son action autour de la parentalité « Jeu m'amuse », le mercredi matin.

Ce dispositif s'adresse aux enfants de moins de 4 ans accompagnés par leur famille. Il s'agit d'un espace de jeu mis en place dans une salle pour favoriser les échanges, les partages, les rencontres et les jeux en petit groupe. En moyenne, cinq familles sont accueillies chaque semaine. Cette action est gratuite et destinée aux familles de l'intercommunalité. Elle avait lieu jusqu'en juin 2022, dans la halte-garderie. Le lieu, depuis septembre 2022, est utilisé par la micro-crèche de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir une action de soutien à la parentalité sur le territoire de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon,

CONSIDERANT la nécessité de règlementer l'accès à la salle de l'école maternelle Fontaine Saint Lubin de Boissy-sous-Saint-Yon, qui accueillera l'action « Jeu m'amuse », afin de fixer les obligations de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde et de préciser les modalités et conditions de cette mise à disposition à titre gracieux,

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la convention annexée relative au prêt d'une salle de l'école maternelle à titre gracieux pour l'action parents/enfants « Jeu m'amuse »,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20221117-DEL2022-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2022

Affichage : 22/11/2022



Le Maire,

Raoul SAADA

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.